

Paris, le 23 DEC. 2020

DIRECTION
DES RESSOURCES
HUMAINES DE L'AP-HP

2, Rue Saint-Martin
75184 PARIS CEDEX 04

Note à l'attention de
Mesdames et Messieurs les directeurs des Ressources Humaines
de GHU, Etablissements hors GHU, PIC et Siège.

LE DIRECTEUR

Téléphone : 01 40 27 45 38
Secrétariat : 01 40 27 45 45

Site Internet : www.aphp.fr

N/Réf. : D2020-2185

Objet : Erratum - Mesures exceptionnelles de prise en charge des dépenses des professionnels.

Je vous informe que les mesures exceptionnelles de prise en charge des dépenses des professionnels, mises en place pendant la crise sanitaire, prennent fin selon le calendrier suivant :

- la prise en charge des taxis, après accord de l'encadrement, n'est pas prolongée au-delà du 31 décembre,
- la gratuité du droit d'entrée dans les selfs n'est pas prolongée au-delà du 31 décembre.

Je vous remercie d'assurer la diffusion de cette information.


Sylvain DUCROZ